



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Fusariose du bananier

PLANTES
EN
DANGER

Soyez vigilants

Ne faites pas voyager les plantes pour éviter sa propagation sur le territoire.

Surveillez vos végétaux

Si vous reconnaissez les symptômes (jaunissement des feuilles depuis le bas vers le haut, éclatement du bulbe), envoyez une photo en précisant le lieu de l'observation et le bananier concerné à votre DAAF⁽¹⁾ ou à votre DEAAF⁽²⁾.

(1) Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

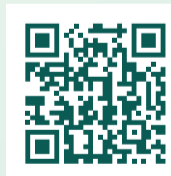
(2) Direction de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Quelques foyers de la fusariose du bananier causée par le champignon Foc TR4 ont été détectés à Mayotte et font l'objet de lutte obligatoire.

Ce champignon se propage généralement dans les rejets et plants infestés, ainsi que **dans le sol, l'eau, les outils et les machines agricoles**. Il a la capacité à survivre plusieurs années dans les sols, sans son hôte.

Il peut causer de graves dommages et avoir un impact économique considérable.

Une détection précoce permet de prendre des mesures de lutte appropriées.



[agriculture.gouv.fr/
plantes-en-danger](https://agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger)